



Randonneurs Cyclos de l'Anjou
BRM 200 - ANGERS - Samedi 5 AVRIL 2025

Extraits du règlement des Brevets Randonneurs Mondiaux
(Règlement complet : [Règlement BRM](#))

A) NATURE DU BREVET

Il s'agit d'un brevet Randonneur à allure libre. Cela signifie que chacun roule à son propre rythme, seul ou en groupe, à la seule condition de passer les contrôles avant leur fermeture et de terminer les 200 km en moins de 13 h 30 (tout passage après la fermeture d'un contrôle intermédiaire est éliminatoire même si le concurrent termine dans les temps).

B) CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne appartenant ou non à un club FFVélo est admise à condition de payer un droit d'engagement de 6 € (pour les licenciés) ou 10 € (pour les non-licenciés) [3 € pour les membres RCA]. Chaque participant doit avoir une assurance responsabilité civile. Les mineurs sont acceptés à condition de fournir une autorisation parentale et un certificat médical de moins de 6 mois. Chaque participant doit se considérer en excursion personnelle et respecter scrupuleusement le Code de la Route. Ils doivent subvenir à leurs propres besoins. En conséquence, les voitures suiveuses sont interdites. Chacun est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou la victime. Les machines doivent être propulsées uniquement par la force musculaire (les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont donc pas autorisés). Le port du casque est fortement recommandé.

C) PARCOURS

À consulter sur le site : [Informations sur le parcours](#)

D) CONTRÔLES

Chaque participant recevra au départ sa carte de route qu'il devra conserver en bon état (prévoir une protection). À chaque contrôle, indiquer clairement l'heure exacte de passage dans la case prévue et faire apposer le tampon d'un commerçant local. Les cartes ne portant pas tous les tampons de contrôle ne seront pas homologuées, de même que les cartes perdues. De plus, des contrôles secrets en cours de route sont possibles. Veuillez vous y soumettre. À l'arrivée, remettre votre carte au contrôleur. Indiquer clairement si vous souhaitez la médaille (facultative) (payable à l'arrivée ; dans ce cas, prévoir 6 € (ou 9 € si envoyée par la poste)). Un spécimen de cette médaille sera visible à l'arrivée. L'indication de l'heure d'arrivée et du temps mis pour effectuer le brevet sera portée exclusivement par le contrôleur d'arrivée. Ce brevet n'est pas une compétition, il ne comporte pas de classement. Dans le cadre du brevet, des photos et vidéos peuvent être prises. Le participant devra signer une autorisation pour éventuellement utiliser son image pour la promotion de notre activité.

E) FORMALITÉS DE DÉPART

Le départ et l'arrivée se feront **au stade du Lac de Maine, Roger et Josette Mikulak, Rue Jules Ladoumeque à ANGERS** (partie ouest d'Angers). Les participants doivent être présents au plus tard à 7 h 30. La distribution des cartes de route sera arrêtée impérativement à 7 h 50 (présentation de la licence obligatoire pour les licenciés). Départ à 8 h précises.